



Section		Page
ANNULATION DU TRANSPORT POUR INTEMPÉRIES		1 de 2
Date Le 19 nov. 2012		Révisée Le 8 mars 2013
ÉNONCÉ	La décision d'annuler le transport scolaire est la responsabilité du superviseur du Consortium des services de transport d'Algoma et Huron-Superior (AHSTS) en consultation avec les opérateurs d'autobus scolaires, Environnement Canada, les directions de l'éducation et les municipalités.	
PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE	<p>Lorsque les services de transport sont annulés, il se peut que les écoles restent ouvertes. Le superviseur consultera les directions de l'éducation pour connaître leur décision à cet égard.</p> <p>Le parent ou le tuteur prend la décision finale à déterminer si les conditions sont assez sécuritaires pour envoyer leur enfant à l'école.</p> <p>Les opérateurs d'autobus désignés rendront compte des conditions au superviseur de l'AHSTS qui :</p> <ul style="list-style-type: none">a) communiquera avec les directions de l'éducation qui en retour aviseront les directions d'école;b) appellera les opérateurs d'autobus affectés;c) informera les médias; etd) informera la personne-contact pour les brigadiers scolaires. <p>1. <u>Annulation d'une pleine journée</u></p> <p>L'AHSTS, par l'entremise d'une liste de contact établie, acheminera l'information quant à l'annulation aux médias et au personnel des communications des conseils scolaires.</p>	

L'AHSTS affichera toute annulation ou retard aux itinéraires sur leur site Web ainsi que le site Web des conseils.

Si le transport scolaire est annulé dans la matinée, la décision reste en vigueur pendant toute la journée scolaire. Il est alors de la responsabilité du parent ou tuteur de fournir le transport aller-retour à l'école pour leur enfant.

2. Annulation d'urgence (pendant la journée)

Il se peut que des conditions météorologiques défavorables surviennent après que les élèves soient arrivés à l'école. Dans ce cas, la décision de demeurer à l'école ou de raccourcir la journée scolaire sera prise en consultation avec les directions de l'éducation. Si la décision est prise que les autobus quitteront plus tôt, les écoles auront la responsabilité de communiquer avec les parents. Le superviseur de l'AHSTS communiquera avec les médias.

En cas de mauvais temps ou de mauvaises conditions météorologiques dans des endroits spécifiques, les directions d'école peuvent demander de raccourcir la journée scolaire et quitter plus tôt, mais seulement sous approbation de la direction de l'éducation du Conseil.